

République française  
Département des Hautes-Pyrénées  
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

**Séance du mardi 05 avril 2022**

Date de la convocation: 30/03/2022

**Membres en exercice :**  
12

*L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*

**Présents :** 9

**Présents :** Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

**Votants :** 8

**Représentés :**

**Excusés :** Xavier MACIAS, Alexandra FRONTY

**Absents :** Noël PEREIRA DA CUNHA

**Secrétaire de séance :** Benoît TOULOUZET

**2022\_024 - Objet : Budget principal - vote du compte de gestion 2021, du compte administratif 2021 et affectation des résultats**

Le conseil syndical réuni sous la présidence de CAPOU Pierre délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		359 379.50		271 440.45		630 819.95
Opérations de l'exercice	797 017.33	719 931.00	3 462 510.98	3 713 778.03	4 259 528.31	4 433 709.03
TOTAUX	797 017.33	1 079 310.50	3 462 510.98	3 985 218.48	4 259 528.31	5 064 528.98
Résultat de clôture		282 293.17		522 707.50		805 000.67
				Restes à réaliser	442 444.00	
				Besoin/excédent de financement Total		362 556.67
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		91 349.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

RF Paris
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2022 065-256501321-20220405-2022_024-DE

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

282 293	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
---------	--

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le Président  
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
--------------

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2022 065-256501321-20220405-2022_024-DE
---